

# Communiqué de Presse

## Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Unité de communication

Réf: 489f10

Tél. +33 (0)3 88 41 35 38

Fax +33 (0)3 90 21 50 53

Internet: [www.commissioner.coe.int](http://www.commissioner.coe.int)

e-mail: [press.commissioner@coe.int](mailto:press.commissioner@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Les Etats européens devraient suivre les avis du HCR

Strasbourg, 16.06.2010 – « Les avis de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ne trouvent pas l'écho qu'ils méritent auprès des gouvernements et des organismes étatiques en Europe. Récemment, plusieurs recommandations fermes du HCR ont tout simplement été ignorées » a affirmé le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, en publiant aujourd'hui un nouveau [commentaire](#).

Le 9 juin 2010, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni ont participé à une opération coordonnée par l'agence de l'Union européenne Frontex, qui consistait à expulser 56 Irakiens déboutés du droit d'asile. Des dispositions ont été prises pour les renvoyer de force à Bagdad. Cette opération a été menée au mépris de l'avis du [HCR](#) de continuer à garantir la protection internationale aux demandeurs d'asile irakiens originaires de certaines régions, dont la capitale.

Le Commissaire est particulièrement préoccupé par la politique destinée à intercepter les migrants qui tentent d'atteindre les côtes européennes et à les ramener à leur point de départ, sans leur donner aucune possibilité de demander l'asile. « Des accords intergouvernementaux conclus avec la Libye confient à ce pays le soin de protéger les pays européens en empêchant les migrants de rallier l'Europe par la Méditerranée, sans tenir compte de la situation de ces personnes. »

« En renvoyant de force des personnes dans des pays où elles risquent de subir de mauvais traitements, ou d'être expulsées vers des pays tiers dangereux pour elles, les Etats européens se rendent en fait coupables de violations des droits de l'homme. La situation s'est encore aggravée depuis que les autorités libyennes ont ordonné la fermeture du bureau du HCR, la semaine dernière. L'agence ne pourra donc plus apporter aucune protection aux personnes refoulées vers la Libye, à moins que les autorités libyennes ne revoient leur position concernant la présence du HCR. »

Le Commissaire Hammarberg demande aux gouvernements de coopérer étroitement avec le HCR, en soulignant que « l'absence de coopération mettrait des vies humaines en danger et risquerait d'affaiblir un système de protection international dont nous avons cruellement besoin, aujourd'hui plus que jamais. »

### Contact presse au bureau du Commissaire :

Stefano Montanari, +33 (0)6 61 14 70 37; [stefano.montanari@coe.int](mailto:stefano.montanari@coe.int)